

DIGRAIN PÂTE FRAÎCHE RONGEURS

**PÂTE FRAÎCHE RODENTICIDE PRÊTE À L'EMPLOI POUR RATS - SOURIS
APPÉTENCE EXTRÊME**

**HOMOLOGATION N° FR-2012-0506 DE LODI S.A.S.
GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNELS NON SPÉCIALISTES**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : pâteux

Densité : 1,24 environ

Odeur : légère

Couleur : rouge

pH : sans

Point éclair : sans

Présentation :

Sachets de 10 gr, boîte de 150 gr
avec 2 gants.



Teneur garantie en matière active : Difénacoum (n°CAS 56073-07-5) : 0,0025 % m/m
Amérisant : benzoate de dénatonium 10 ppm

PROPRIÉTÉS

DIGRAIN PÂTE FRAÎCHE DES RONGEURS est un appât pour lutter en intérieur contre les rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris domestiques (*Mus musculus*) au stade adulte ou juvénile. Il s'agit d'une formulation sur un support pâte molle fraîche prête à l'emploi à base d'ingrédients de qualité garantissant une appétence extrême.

Efficacité de l'appât : le Difénacoum est une des plus puissante molécule anticoagulante de 2^{ème} génération, très efficace à la fois sur les rats et sur les souris. L'animal meurt d'hémorragies internes, sans souffrance apparente, sans agonie, sans odeur, souvent loin des lieux de consommation. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

Avantages : la mort semble naturelle et n'éveille pas la méfiance des autres rongeurs qui continuent de consommer le produit, jusqu'à la destruction totale de la colonie. Aucune méfiance des rongeurs vis-à-vis de l'appât. Non détecté par les rongeurs, l'agent d'amertume prévient les risques d'absorption accidentelle par l'homme et les animaux domestiques.

Domaines d'utilisation : en intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles, aux abords des infrastructures et dans les déchetteries, exclusivement dans des boîtes d'appâts sécurisées.

Utilisation de DIGRAIN PÂTE FRAÎCHE DES RONGEURS suivant les indications portées ci-dessous

Éliminer le plus possible les sources d'alimentation avant d'appliquer les appâts. Repérer leurs traces et dégâts (crottes, terriers, nids, ...) pour disposer le produit au plus près de ces traces.

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc...) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticide en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité des rongeurs). Si la consommation des appâts continue au-delà de 35 jours de traitement, demander conseil au fournisseur.

Page 1

DIGRAIN PÂTE FRAÎCHE DES RONGEURS ne peut être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées : Poste d'Appâtage pour petits rongeurs **Réf. PAPTR/A**, Poste d'Appâtage pour rats **Réf. PAPTRRA/A** non accessibles par les animaux autres que ceux à éliminer (pour plus de renseignements consulter nos fiches techniques). Ou bien dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage.

Adapter le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit.

- Contre les rats :

10 sachets (10 gr) par poste d'appâtage.

Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant 2 postes doit être de 5 mètres minimum.

- Contre les souris :

3 sachets (10 gr) par poste d'appâtage.

Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant 2 postes doit être de 3 mètres minimum.

Le nombre de poste d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Adapter le nombre de sachets de 10 gr au traitement à effectuer.

Fréquence de passage recommandée : inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâtage quelques jours après la 1^{ère} application puis 1 fois par semaine tant que l'appât est consommé. Retirer toutes les boîtes d'appâtage après la fin du traitement. Chercher à récupérer les rongeurs morts à intervalles fréquents et réguliers, durant le traitement, par souci d'hygiène et afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux.

Recommandations : ne pas ouvrir les sachets. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec des aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Les boîtes d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre 2 applications.

Il est préférable de mettre des gants afin de ne pas laisser d'odeur humaine qui pourrait attirer l'attention des rongeurs. Stocker le produit à l'abri de la lumière. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés. Placer les boîtes d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Se laver les mains après utilisation. Stocker le produit à l'abri de la lumière. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les boîtes usagées en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des boîtes d'appâts doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Ne pas jeter les résidus dans les égouts, les canalisations, les cours d'eau ou l'environnement.

Instructions et premiers secours : en cas d'exposition : contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse :

- En cas de forte inhalation, respirer de l'air frais et se reposer.
- En cas de contact avec les yeux ou la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque ou de convulsion. Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).



Indication pour le médecin : le produit contient un rodenticide anticoagulant, un traitement avec de la Vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

Utilisez les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés. Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes). Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Remarque : sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants.

Sont considérées comme autres stations d'appâtage, les dispositifs assurant le même niveau de protection vis-à-vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appât, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non cibles et les protéger des intempéries.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. Produit à usage grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs. Type de produit TP 14 (rodenticides).

Fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande ou sur www.quickfds.com.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.